AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE

Compte-rendu de la séance du
comité syndical du 01 septembre 2008
sous la présidence de Xavier FORTINON, 1er Vice-président de l'ALPI.

**Membres présents :**
Pour la représentation du Conseil général des Landes : Xavier FORTINON, Jean-Louis PEDEUBOY, Bernard SUBSOL.

Pour la représentation des communes : Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh, Serge GLEYZE, Maire de Sarbazan, Roselyne LACOUTURE, Maire de Bas-Mauco, Jacques LAMOTHE, Maire de Saint-Paul-en-Born, Claude NERIN, Maire de Gaillères, Marie-Pierre SENLECQUE, Maire de Le Sen.

Pour la représentation des communautés de communes : Didier DEBLONDE pour la communauté de commune Maremne Adour Côte Sud,

Pour la représentation des établissements publics : Jean-Claude DEYRES pour le Centre de gestion, François SALLIBARTAN pour l'ADACL.

**Avaient donné procuration :**
Christian JAVEL à Jean-Jacques CARRAU, Bertrand PUYO à Xavier FORTINON, Pierre DUFOURCQ à Claude NERIN, Jean-Claude DAULOUEDE à Roselyne LACOUTURE.

**Etaient excusés :**
Jean-Claude DEGERT, Anne-Marie DETOUILLON, Didier GAUGEACQ, le représentant du CIAS du Pays Tarusate, Henri EMMANUELLI, Stéphane MAUCLAIR.

Date de convocation : 17 juillet 2008

Rappel de l'ordre du jour :
1 – Nouvelles participations
2 – Questions diverses

Les inscriptions supplémentaires et les modifications de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, qui prévoient la possibilité d'ajouter une ou plusieurs questions à l'ordre du jour et de modifier, en conséquence, l'ordre chronologique des affaires, le Président propose au comité syndical de bien vouloir inscrire les questions supplémentaires suivantes :

- délégation accordée au Président de l'ALPI en vertu de l'article L.2122-22-4 du CGCT,
- nouvelles adhésions,
- signature convention entre l'ALPI et le Centre de gestion des Landes concernant la formation service remplacement.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16/06/2008**

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 16 juin 2008, disponible en téléchargement sur l'extranet départemental, ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le comité syndical désigne Xavier FORTINON comme secrétaire de séance.

---

**DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DE L'ALPI EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22-4 du CGCT**

Pour permettre un fonctionnement plus rapide de l'administration, le comité syndical propose au Président de l'ALPI une délégation de signature dans le domaine des marchés publics. Cette délégation ne concerne que les marchés publics inférieurs à 206 000 euros HT ainsi que, le cas échéant, leurs avenants.

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :
-**d'autoriser** le Président de l'ALPI à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, soit 206.000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
**- d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Suite au lancement du nouveau marché concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion financière, le Président propose au vote de nouvelles participations.

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :
**- d'approuver** les nouvelles participations concernant le logiciel de gestion financière :

- participations « adhérents ALPI collectivités - 3500 habitants et + 3500 habitants»,
- participations « nouveaux adhérents ALPI collectivités – 3500 habitants et + 3500 habitants ».

**- d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Les nouvelles participations sont disponibles sur www.landespublic.org (« espace réservé »).

## NOUVELLES ADHESIONS

Le Président informe des nouveaux adhérents et des modifications au niveau des adhésions comme suit :

| Adhérent | Attributions obligatoires | Attributions facultatives | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Distribution et maintenance informatique | Fourniture et production de logiciels Logiciel | Haut-débit |
| CIAS du Pays Tarusate | X | X | X | X |
| **Modification des attributions** | | | | |
| Communauté de communes du Pays Grenadois | | | X | |
| **Résiliation adhésion** | | | | |
| Centre Communal d'Action Sociale Aire sur l'Adour | | | | |

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :
**- d'approuver** les nouvelles adhésions et la modification d'adhésion,
**- d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

## CONVENTION INFORMATIQUE CDG/ALPI SERVICE REMPLACEMENT

Le Président informe que le Centre de gestion des Landes, par le biais de son service de remplacement, met à disposition des collectivités des agents pour satisfaire des besoins occasionnels.

Pour permettre aux agents de ce service d'actualiser leurs connaissances informatiques et l'utilisation des logiciels de gestion administrative d'une collectivité, il convient d'organiser des formations.

Ainsi, pour satisfaire au mieux les besoins des deux structures, une convention est établit définissant les modalités et le déroulement des formations.

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :
- **d'approuver** la convention de formation assurée par l'ALPI au bénéfice des agents du service de remplacement du Centre de gestion des Landes.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 H

Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Xavier FORTINON